

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2026

L'INTÉRÊT DES ENFANTS - (N° 1085)

Adopté

N° AS98

AMENDEMENT

présenté par
Mme Perrine Goulet, rapporteure

ARTICLE 6

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« définie »

les mots :

« dans les conditions définies ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.